

*Initiatives ministérielles*

accord. On assiste encore une fois à la destruction du processus de négociation collective. Quand on y pense sérieusement, il pourrait nous arriver la même chose que dans certains pays, c'est-à-dire que le Canada pourrait sombrer dans le chaos, le gouvernement ne pouvant plus faire respecter la loi parce que les travailleurs auraient perdu toute confiance en lui. D'aucuns pensent que pareille chose n'arrivera jamais au Canada parce que nous croyons trop en la démocratie, la justice et l'équité. Nous savons la différence entre le bien et le mal. Mon chef en a fort bien parlé. Quand on voit la Commission des relations de travail dans la fonction publique affirmer que le gouvernement ne se comporte pas comme il se doit avec ses employés, on ne peut que trembler à l'idée des conséquences que cela pourrait entraîner.

Je ne suis pas du tout surpris de la réponse du président de l'Alliance, qui a déclaré publiquement: «Il se pourrait bien que nous ne tenions aucun compte de la loi.» La raison en est fort simple: «Si on fait fi des lois, comme le Parlement du Canada le fait de l'article 51, pourquoi donc est-ce que je devrais respecter la loi?» Telle est la situation très grave vers laquelle se dirige le pays. Quand nous, députés, acceptons qu'on puisse enfreindre la loi, qu'il s'agisse du non-respect de l'article 51 ou d'une loi que promet de défier le président d'un syndicat, nous risquons de subir le même sort que d'autres pays, c'est-à-dire la destruction d'institutions que nous avons créées afin d'avoir ce qu'il est convenu d'appeler un bon gouvernement.

Je voudrais lire officiellement un extrait du jugement de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. D'abord, la Commission s'est conformée à d'autres décisions, et ce n'est pas nouveau. Son jugement concorde avec les décisions de la Commission des relations de travail de l'Ontario et de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Selon ces deux institutions, ce n'est pas négocier de bonne foi que d'établir des conditions avant de négocier une convention collective. Voici un extrait exact de son jugement:

Le maintien de conditions établies avant la négociation de conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec la nécessité de déployer tous les efforts nécessaires pour négocier une convention collective. En conséquence, la commission déclare que

l'employeur a enfreint l'article 51 de la loi et lui ordonne de satisfaire à l'article 51 de la loi.

• (1250)

Eh bien, c'est assez clair et précis. D'autres institutions, les gouvernements provinciaux et autres et divers secteurs avec lesquels nous traitons régulièrement ont déjà jugé qu'on ne pouvait pas établir de conditions préalables. Par conséquent, ce qu'ils nous disent, c'est que le budget constitue fondamentalement un plan. Le ministre des Finances présente un budget qui constitue le plan du gouvernement. Ce n'est pas coulé dans le béton. Comme vous le savez, le gouvernement réussit très rarement à atteindre ses objectifs. Il se les donne, puis il cherche à les atteindre.

Voici que le président du Conseil du Trésor vient nous dire ici: «Nous vous avons dit en février que nous allions faire cela, de sorte que nous n'avons d'autre choix que de le faire.» C'est absurde. Il demeure que dans notre système, il faut arriver à la table des négociations avec l'intention d'examiner les questions et de négocier.

Je me permets de rappeler au premier ministre des choses qu'il a probablement oubliées. Je sais qu'il a fermé quelques villes dans sa vie. Le premier ministre doit comprendre que négocier, c'est l'art de faire des compromis. Cela veut dire qu'on n'obtient pas exactement ce que l'on veut lorsqu'on négocie, mais bien ce qu'il y a de mieux pour les deux parties.

Quiconque vient dire ici à des gens qui ont une certaine expérience du mouvement ouvrier: «C'est ce que vous allez avoir, que vous le vouliez ou non. Ne vous donnez pas la peine de me dire ce que vous en pensez ni que le taux d'inflation se situe à 6 p. 100. Je ne m'en soucie pas vraiment. C'est ce que vous allez avoir», se prépare à avoir de graves problèmes avec ses employés.

Je m'entretenais de cette question avec mon collègue il y a environ une heure. Une des vérités qui s'applique à la vie publique, c'est qu'une fois qu'on a perdu la confiance des fonctionnaires, on a de sérieux problèmes tout sim-